

2863

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevez Date et signature : (2) 7/10/99

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)



PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES. CONVENTION

CODE DE L'UF (3)	984002 v35 Y1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4°)	903
------------------	---------------	-----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input checked="" type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 07 OCT. 1999

Signature du Président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n°3 de ...1... page(s) (2)

8. Programme du (des) chargé(s) de cours : Repris en annexe n°4 de ...1... page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n°5 de ...1... page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n°6 de ...1... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 984002035Y1	Code du domaine de formation : (4) 903
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum : 40 périodes

<u>1. Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES	CT	B	32
2. Part d'autonomie		P	8
		Total des périodes	40

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (MONNIEP) éventuelle(s) :

Accusé formelle 26/10/99

[Signature]
Inspecteur

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature] 26.10.99

A. COLLINET
ADM PEDAG.

Date :

Signature :

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration

PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES- -CONVENTION-

Enseignement supérieur de type court

-Annexe 1-

1. Finalités

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e) :

- ◆ d'envisager de façon systémique et dynamique le fonctionnement d'un service d'aide à domicile et en collectivités ;
- ◆ d'identifier et d'analyser les différents types de conflits qui peuvent apparaître dans ce contexte de travail ;
- ◆ de déterminer les éléments sur lesquels il est possible d'agir en vue de prévenir et de résoudre ces conflits ;
- ◆ de se définir comme un agent potentiel de prévention et de résolution de conflits ;
- ◆ d'utiliser des outils d'observation dans une perspective de prévention et de résolution des conflits interpersonnels et organisationnels ;
- ◆ d'évaluer l'impact de ses stratégies de prévention et de résolution de conflits.

PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES- -CONVENTION-

Enseignement supérieur de type court

-Annexe 2-

2. Capacités préalables requises.

2.1. Capacités

Pour accéder à cette formation, l'étudiant(e) devra, au préalable, être capable de rendre compte dans un écrit des missions, de l'organisation, des contraintes et des ressources d'un Service d'aide à domicile et en collectivités.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Tout titre couvrant la désignation d'emploi du personnel d'encadrement et de direction dans un service d'aide à domicile et en collectivités.

**PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS
APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE
ET EN COLLECTIVITES-
-CONVENTION-**

Enseignement supérieur de type court

-Annexe 3-

3. Constitution des groupes ou regroupement

L'approche active et participative de cette formation demande qu'il n'y ait pas plus de 20 étudiant(e)s par groupe.

Cette condition favorisera davantage l'articulation entre les séquences de formation individualisées et les moments de travaux collectifs.

PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES- -CONVENTION-

Enseignement supérieur de type court

-Annexe 4-

4. Programme

Au terme l'unité de formation, l'étudiant(e) sera capable de :

- ◆ d'adopter une vision systémique et dynamique du conflit;
- ◆ de repérer dans un service d'aide à domicile et en collectivités les sources de tensions ; de conflits, de divergences de points de vue ou d'intérêt ;
- ◆ d'utiliser l'observation comme un outil d'aide à la décision ;
- ◆ de prévenir les risques d'émergence de conflits ;
- ◆ de tenir compte dans l'approche des conflits de l'influence des conditions physiques et humaines de travail, des conditions technologiques, de l'environnement interne et externe, des règles d'organisation ;
- ◆ de reconnaître et d'anticiper les conflits ouverts et latents ;
- ◆ d'utiliser la démarche d'analyse du pouvoir dans une perspective de compréhension des conflits et d'intervention ;
- ◆ d'utiliser la démarche de « discussion-négociation » ;
- ◆ d'évaluer l'impact de ses décisions et des ses interventions de prévision et de résolution de conflits.

PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE ET EN COLLECTIVITES- -CONVENTION-

Enseignement supérieur de type court

-Annexe 5-

5. Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra être capable, dans une situation de conflit donnée dans une structure d'aide à domicile et en collectivités :

- ◆ d'identifier les sources possibles d'émergence et de développement du conflit déterminé ;
- ◆ de repérer les éléments sur lesquels une action de prévention et de résolution de conflit est possible ;
- ◆ d'envisager la mise en place d'actions de résolution du conflit;
- ◆ de proposer une évaluation de ses décisions et de ses actions.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la clarté et de la précision d'énonciation de ceux-ci.

**PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS
APPLIQUEES AUX SERVICES D'AIDE A DOMICILE
ET EN COLLECTIVITES-
-CONVENTION-**

Enseignement supérieur de type court

-Annexe 6-

6. Chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert aura une expérience professionnelle de trois années minimum dans le domaine de l'animation et de la conduite de réunions axées sur l'analyse et la gestion des conflits.

Il sera porteur au moins d'un titre de niveau de l'enseignement supérieur de type court.